



---

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 14 décembre 2017 à 17h30**  
**A Savoie Hexapôle – MERY – Bâtiment L'Agriion**

---

**Présents :**

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	Pouvoir de Jean-Claude LOISEAU
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
MOTZ	Olivier BERTHET	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SERRIERES EN CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	Pouvoir de Jean-Pierre SAVIOZ FOUILLET
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
VOGLANS	Yves MERCIER	

**Autres présents non votants :**

Yves GRANGE	ENTRELACS
Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Roland MISTRAL	Département de la Savoie
Jean CARRUETTE	Département de la Savoie
Juliette WIEBER	Département de la Savoie
François CAME	Erik Presse
Charles-Adrien LOUIS	B&L Evolution
Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVAISIERE	Directeur général adjoint
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Françoise GRAVIER	Directrice du pôle ressources
Thibaut DERRIEN	Chargé de mission Plan Climat
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/assemblées
Eline QUAY-THEVENON	Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 7 décembre 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 257 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 18 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (27 présents et 30 votants).



## DÉLIBÉRATION

N° : 16      Année : 2017

Exécutoire le : 15 DEC. 2017

Affichée le : 15 DEC. 2017

Visée le : 15 DEC. 2017

### TOURISME

#### Acquisition par Grand Lac à la commune d'Aix-les-Bains du bâtiment et de la terrasse de l'aquarium

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac, Communauté d'agglomération du Lac du Bourget est compétente pour la gestion de l'aquarium, situé au petit port à Aix-les-Bains, sur les parcelles BD414 (bâtiment) et BD415 (terrasse), en vertu de ses statuts.

Monsieur le Président rappelle que ce bâtiment, ainsi que la terrasse font actuellement partie du domaine public de la commune d'Aix-les-Bains, ces dernier étant mis à disposition de Grand Lac dans le cadre de l'exercice de sa compétence.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée le projet de restructuration de l'aquarium, présenté au Bureau du 28 avril 2017, qui sera en grande partie transformé en centre d'interprétation du lac, conçu et géré par le CISALB, et permettra également la mise en place d'un bureau d'information pour l'Office de Tourisme Intercommunal.

Par délibération en date du 14 novembre 2017, la commune d'Aix-les-Bains a proposé à Grand Lac d'acquérir, à titre gratuit, le bâtiment de l'Aquarium ainsi que la terrasse attenante, ce bâtiment étant nécessaire à l'exercice des compétences de la communauté d'agglomération.

Il est donc proposé que Grand Lac acquière à titre gratuit les parcelles BD414 et BD415, conformément à l'article L. 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, afin de mener à bien le projet de restructuration, ce bâtiment étant nécessaire à l'exercice des compétences de Grand Lac pour la gestion des services publics précités.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'acquisition gratuite par Grand Lac des parcelles BD414 et BD415,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes afférents à cette acquisition.

Aix-les-Bains, le 14 décembre 2017

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 24
- Votants : 30
- Pour : 30
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



**SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 14 NOVEMBRE 2017**

Ville d'Aix-les-Bains

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE QUATORZE NOVEMBRE**  
**A DIX HUIT HEURES TRENTE**

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, salon de l'hôtel de ville, sous la présidence de **Dominique DORD, Maire.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice	: 35
Présents	: 26 puis 27 puis 28
Votants	: 30 puis 31 puis 32

**CONVOCATION** du 3 novembre 2017.

**ETAIENT PRESENTS**

Dominique DORD, Renaud BERETTI, Marina FERRARI (arrivée à 19 h 20 avant vote de la question 15), Georges BUISSON, Isabelle MOREAUX-JOUANNET, Michel FRUGIER, Corinne CASANOVA, Pascal PELLER, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Thibaut GUIGUE (arrivé à 20 h 10 avant vote de la question 17), Evelyne FORNER, Christiane MOLLAR, Claudie FRAYSSE, Jean-Claude CAGNON, Jean-Marc VIAL, Hadji HALIFA, Christèle ANCIAUX, Raynald VIAL, Aurore MARGAILLAN, Marie-Alix BOURBIAUX, Nicolas POILLEUX, Lucie DAL PALU, Lorène MODICA, Serge GATHIER, André GIMENEZ, Fatiha BRUNETTI, Fabrice MAUCCI et Dominique FIE.

**ETAIENT EXCUSES**

Marina FERRARI (jusqu'à 19 h 20), Thibaut GUIGUE (jusqu'à 20 h 10), Jérôme DARVEY (ayant donné pouvoir pour la séance à Jean-Marc VIAL), Nathalie MURGUET (ayant donné pouvoir pour la séance à Dominique DORD), Nicolas VAIRYO (ayant donné pouvoir pour la séance à Renaud BERETTI), Joaquim TORRES, Soukaïna BOUHNİK (ayant donné pouvoir pour la séance à Hadji HALIFA), Nathalie REYMOND, Véronique DRAPEAU.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Lorène MODICA.

**N.B.** Dans l'attente de l'arrivée des rapporteurs, le maire reporte l'examen des rapports n° 8, 9 et 13, qui seront examinés dès leur arrivée.

**12. GRAND LAC**

**Transfert du bâtiment l' Aquarium et de sa dépendance à Grand Lac**

Michel FRUGIER, rapporteur fait l'exposé suivant :

La Commune est propriétaire de la parcelle bâtie cadastrée section BD sous le numéro 115, d'une contenance de 32 a 34 ca située en zone Nlac du plan local d'urbanisme, aujourd'hui divisée de la façon suivante :

- parcelle bâtie BD 414 de 07 a 74 ca environ,
- parcelle BD 415 de 15 a 62 ca environ,
- parcelle BD 416 de 03 a 07 ca environ,
- parcelle BD 417 de 05 a 93 ca environ.

Les parcelles non bâties BD 416 d'environ 03 a 07 ca et BD 417 d'environ 05 a 93 ca sont des éléments du domaine public viaire.

Le bâtiment sis sur la parcelle BD 414 et la parcelle BD 415, qui constitue sa dépendance non bâtie, sont mis à disposition de Grand-Lac communauté d'agglomération pour l'exercice de la compétence tourisme transférée par les communes.

Il est de forme allongée, d'environ trente-huit mètres de long pour une largeur d'environ neuf mètres. Il est composé de plusieurs corps et compte jusqu'à trois niveaux.

Entièrement construit en béton, il est aujourd'hui très vétuste : les réseaux des fluides sont à reprendre.

Des remontées d'eaux usées doivent être traitées. Les équipements de sécurité sont obsolètes (isolement, désenfumage, éclairage, etc.) et des fissures apparaissent en façade.

Actuellement, le bâtiment est fermé pour travaux.

En effet, Grand-Lac compte réaliser un centre d'interprétation du lac du Bourget toujours dans le cadre de l'exercice de la compétence tourisme et rénover entièrement le bâtiment.

Le coût prévisionnel des travaux, qui sont très importants, est d'environ de 2,3 millions euros.

Le constat de l'état de grave dégradation implique un lourd programme de rénovation, d'un montant très élevé qui justifie que Grand Lac sollicite de la Ville d'Aix-les-Bains le transfert du domaine public que constituent le bâtiment et sa dépendance à titre gratuit.

Le tableau ci-dessous fait très bien ressortir l'importance du projet de la communauté d'agglomération :

<b>DESIGNATION</b>	<b>MONTANTS</b>
Façades et maçonneries extérieures	220 000 €
Menuiseries et serrureries extérieures	322 000 €
Étanchéité	155 000 €
Aménagements extérieurs	24 500 €
Démolition et maçonneries intérieures	192 500 €
Aménagements intérieurs	101 000 €
Electricité et courants faibles	80 000 €
Chauffage, rafraichissement, traitement d'air et plomberie	184 000 €
Aménagements muséographiques	500 000 €
<b>TOTAL COUTS TRAVAUX HT</b>	<b>1 779 000 €</b>
<b>MAITRISE D'ŒUVRE HT</b>	<b>125 000 €</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 904 000 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>2 284 800 €</b>

Le terrain est inconstructible (zone rouge du PPRI) et l'aspect extérieur du bâtiment, qui est remarquable, sera préservé.

Dans ce contexte, la Commune utilise la procédure de transfert amiable sans déclassement préalable du bien entre domaines publics de l'Aquarium, qui est nécessaire à l'exercice de la compétence tourisme de Grand-Lac. Le transfert est fait gratuitement avec pour contrepartie la réalisation d'un équipement entièrement réhabilité qui sera attractif et contribuera donc à l'intérêt communal (venue de touristes favorisant l'économie aixoise locale, meilleure connaissance du lac du Bourget et de bonnes pratiques par le public qui sera incité au meilleur respect du milieu naturel, etc.).

Ce dossier a été étudié par la commission n° 1 du 7 novembre 2017.

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L 3112-1,  
VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2121-29 et L 2241-1,  
VU l'avis de France Domaine n° 2017/008V0962 du 14 novembre 2017,  
Après étude le 17 novembre 2017 par la commission municipale n° 1,  
CONSIDERANT que ce transfert concerne un élément du domaine public de la Ville sans utilité pour elle, mais nécessaire à l'exercice de la compétence tourisme transférée par la Commune à Grand-Lac, qu'il favorise la mise en œuvre d'un intérêt touristique communautaire sur le territoire communal aixois, et qu'il contribue donc à l'intérêt général local,

Il est proposé au conseil municipal de :

- TRANSCRIRE l'exposé du maire en délibération,
- AUTORISER son représentant, madame l'adjointe aux affaires foncières et immobilières, à signer au nom de la Commune un acte authentique de transfert gratuit au profit de Grand Lac, communauté d'agglomération du lac du Bourget, dont le siège est à Aix-les-Bains (73100), 1500, boulevard Ludovic Napoléon Lepic, de l'élément du domaine public communal constitué par la parcelle bâtie cadastrée section BD sous le n° 414, d'une contenance de 07 a 74 environ et par la parcelle cadastrée section BD n° 415 d'une contenance d'environ 15 a 62 ca sises 1250, boulevard Robert Barrier à Aix-les-Bains,
- CHARGER le maire, ou son représentant, d'accomplir plus généralement toutes les formalités nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

### Décision

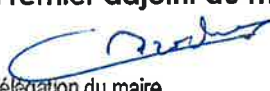
A l'unanimité, le conseil municipal par 30 voix POUR décide de :


- TRANSCRIRE l'exposé du maire en délibération,
- AUTORISER son représentant, madame l'adjointe aux affaires foncières et immobilières, à signer au nom de la Commune un acte authentique de transfert gratuit au profit de Grand Lac, communauté d'agglomération du lac du Bourget, dont le siège est à Aix-les-Bains (73100), 1500, boulevard Ludovic Napoléon Lepic, de l'élément du domaine public communal constitué par la parcelle bâtie cadastrée section BD sous le n° 414, d'une contenance de 07 a 74 environ et par la parcelle cadastrée section BD n° 415 d'une contenance d'environ 15 a 62 ca sises 1250, boulevard Robert Barrier à Aix-les-Bains,
- CHARGER le maire, ou son représentant, d'accomplir plus généralement toutes les formalités nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

### POUR EXTRAIT CONFORME

« Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du 26.11.2017... »

**Renaud BERETTI**  
Premier adjoint au maire

  
Par délégation du maire,  
Christiane DARCHE  
Directeur de l'administration générale

  
Par délégation du maire,  
Christiane DARCHE  
Directeur de l'administration générale

Transmis le : 21.11.2017  
Affiché le : 26.11.2017



Commune  
AIX LES BAINS (009)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage 3414 U  
Document validé et numéroté le 03/05/2016  
Au CDIF Chambéry  
Par Jean-Pierre CHARBONNIER  
Géomètre Principal  
Signé

Centre des Impôts foncier de  
CHAMBERY  
51, rue de la République  
BARBERAZ  
BP 1114  
73018 CHAMBERY CEDEX  
Téléphone : 04 79 96 43 21  
Fax 04 79 96 44 70  
cdf@chambery.dgfp.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

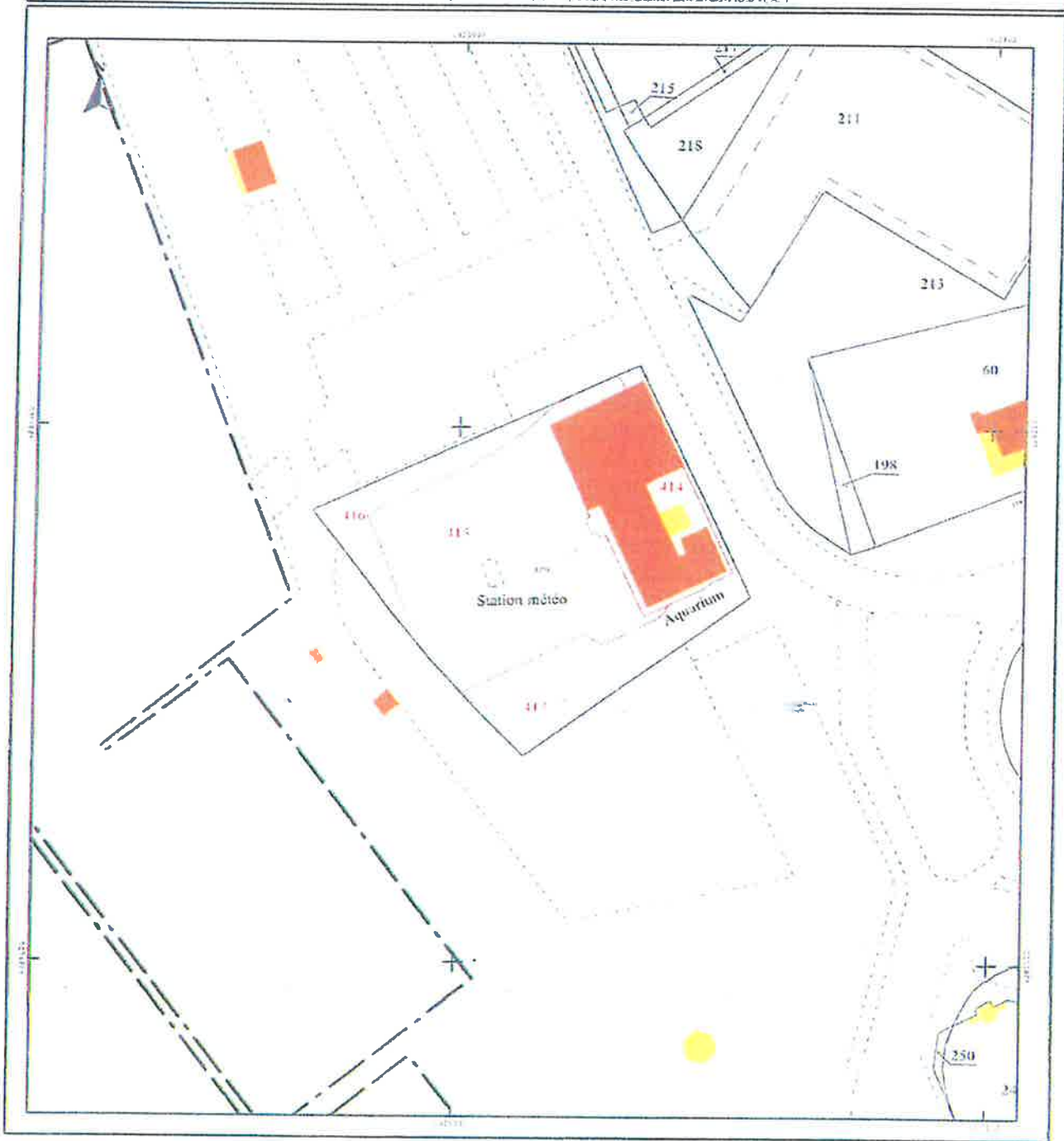
**CERTIFICATION**  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires des parcelles (3)  
a été établi (1)  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau (2)  
B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain  
C - D'après un plan d'arpentage ou d'alignement, dont copie a été dressée  
le par géomètre a  
Les propriétaires du plan ont pris connaissance des informations portées  
au dos de la notice 6463.

Document vérifié et numéroté le 03/05/2016

Section 90  
Feuille(s) 060 BD 01  
Qualité du plan Plan régulier avant  
20/03/1990  
Echelle d'origine 1/1000  
Echelle d'édition 1/1000  
Date de l'édition 09/05/2016  
Support numérique

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par S. OLY GEODE CHY (2)  
Réf GY\*5191 A8J  
Le 01/03/2016

(1) Soit à l'aide de tous les points de visée, soit à l'aide de points de visée et de points de terrain. Dans le premier cas, le plan est dit "arpenté à l'aide de points de visée".  
(2) Soit à l'aide de tous les points de visée, soit à l'aide de points de visée et de points de terrain. Dans le premier cas, le plan est dit "arpenté à l'aide de points de visée".  
(3) Lorsque les propriétaires des parcelles ont été convoqués à l'arpentage, ils ont pris connaissance des informations portées au dos de la notice 6463.



Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance du SPDC

Tél : 0 810 007 830

(prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° de dossier

### Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du 10/05/2016  
validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : SCP GEODE GEOMETRES-EXPERTS

SF1601715978

DESIGNATION DES PROPRIETES											
Département : 073				Commune : 008 AIX LES BAINS							
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle				
							N° de DA	Section	n° plan	Contenance	
BD	0115			1250 BD ROBERT BARRIER	0ha32a34ca		008 0003414	BD	0414	0ha07a74ca	
							008 0003414	BD	0415	0ha15a62ca	
							008 0003414	BD	0416	0ha03a07ca	
							008 0003414	BD	0417	0ha05a93ca	

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

--

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30  
Page 1 sur 1

MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 12 - Transfert du bâtiment de l'Aquarium et de sa dépendance

.....  
Date de décision: 14/11/2017

Date de réception de l'accusé 21/11/2017  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 14112017\_12

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20171114-14112017\_12-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .5 .2

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine public

Autres

Date de la version de la 19/04/2017  
classification :

.....  
Nom du fichier : DCM12 Transfert Aquarium à Grand Lac.doc ( 073-217300086-20171114-14112017\_12-DE-1-1\_1.pdf )

Annexe : DCM12 ANNEXE Plan Transfert Aquarium à Grand Lac.pdf ( 073-217300086-20171114-14112017\_12-DE-1-1\_2.pdf )  
PLAN DE TRANSFERT



Commune :  
AIX LES BAINS (008)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 3414 U  
Document vérifié et numéroté le 03/05/2016  
Au CDIF Chambéry  
Par Jean-Pierre CHARBONNIER  
Géomètre Principal  
Signé

Centre des Impôts foncier de :  
CHAMBERY  
51, rue de la République  
BARBERAZ  
BP 1114  
73018 CHAMBERY CEDEX  
Téléphone : 04 79 96 43 21  
Fax : 04 79 96 44 70  
cdfif.chambery@dgif.finances.gouv.fr

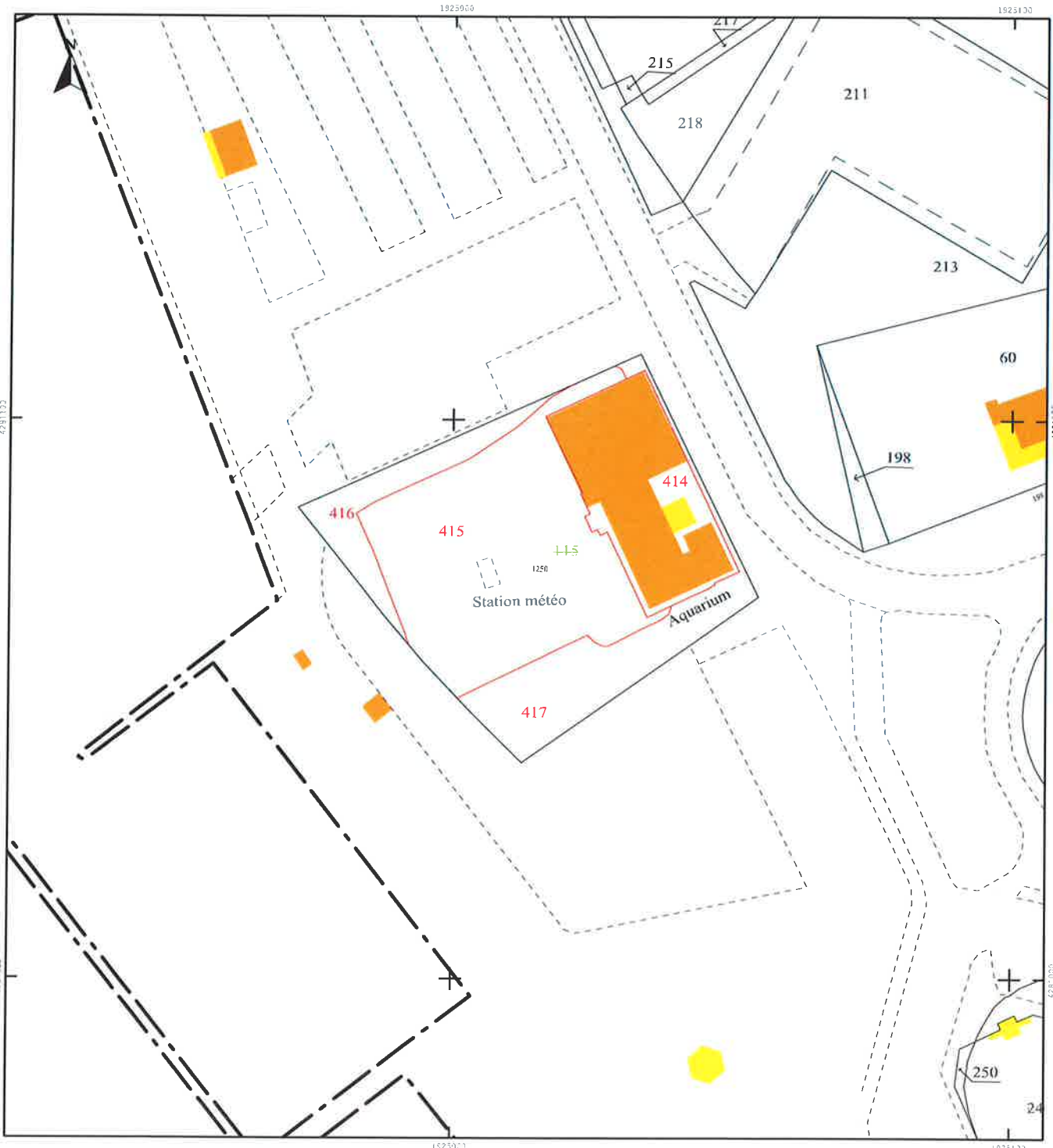
DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous seing privés (3)  
a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau  
B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_ géomètre à \_\_\_\_\_  
Les propriétaires déclarant avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la mise 6463.  
\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat, représentant qualifié de l'autorité exerçant, etc...)

Section : BD  
Feuille(s) : 000 BD 01  
Qualité du plan : Plan régulier avant  
20/03/1980  
Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 09/05/2016  
Support numérique : -----

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par S JOLY GEODE CHY (2)  
Réf. : GY15191 ABJ  
Le 01/03/2016



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Tourisme - Acquisition par Grand Lac à la commune d'Aix-les-Bains du bâtiment et de la terrasse de l'Aquarium

---

**Date de transmission de l'acte :** 15/12/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 15/12/2017

---

**Numéro de l'acte :** d2147 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20171214-d2147-DE

---

**Date de décision :** 14/12/2017

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.1. Acquisitions  
3.1.1. Acquisitions gratuites: dons et legs